

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 35 (1890)
Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXV^e Année.

N^o 8.

Août 1890

Nouvelle tactique.

A l'occasion des prochaines manœuvres du 18^e corps d'armée français, le général Ferron, commandant de ce corps, a fait paraître une « instruction tactique » pour les manœuvres. Basée sur l'emploi de la poudre sans fumée, cette instruction a un grand intérêt actuel et il est certain que les résultats que donnera son application exerceront une influence décisive sur les modifications qui seront apportées aux règlements de manœuvres de l'armée française. Une rapide analyse de ce document nous paraît donc mériter une place ici. Nous la tirons de l'*Avenir militaire*.

Avant-gardes. — Le général Ferron insiste tout particulièrement sur la nécessité de ne pas exagérer la proportion d'infanterie dans la composition des avant-gardes. Trop fortes en infanterie, elles ont l'inconvénient grave de ne pouvoir être retirées du combat lorsqu'elles sont engagées. Dans une colonne de corps d'armée, un régiment d'infanterie est suffisant.

Cavalerie. — Avec la poudre sans fumée, le rôle de *reconnaissance rapprochée* assigné à la cavalerie va devenir extrêmement difficile. Des tirailleurs dissimulés aux vues anéantiront aisément, par un feu rapide, et les reconnaissances d'officiers, et les patrouilles, et les petits détachements qui se seront rapprochés d'eux. On ne peut donc plus compter sur la *reconnaissance efficace*, par la cavalerie, de la ligne de défense de l'ennemi; pour reconnaître cette ligne, il faudra recourir à d'autres moyens.

Dans les manœuvres, on emploiera les dispositions suivantes :

La cavalerie s'arrêtera, lorsqu'elle sera soumise au feu efficace des avant-postes (1200 à 1000 mètres); une ou deux compagnies d'infanterie seront déployées sur les côtés de la route. Repoussant les postes avancés de l'ennemi, elles s'efforceront de gagner du terrain jusqu'à 2000 mètres environ de la ligne principale.

En arrière de ces compagnies et sous leur protection, des officiers, munis de bonnes lunettes, exécuteront la reconnaissance et rendront compte au commandement.